



ArcelorMittal

Communiqué de presse

L'offre d'ArcelorMittal vise la totalité des actions de Baffinland et est financièrement supérieure à l'offre partielle coercitive de Nunavut

- **L'offre d'ArcelorMittal de 1,25 \$ CA en espèces l'action ordinaire visant la totalité des actions ordinaires de Baffinland est financièrement supérieure à l'offre partielle coercitive de Nunavut**
- **La valeur de l'offre partielle de Nunavut est très incertaine**
- **Le nouveau régime de droits des actionnaires de Baffinland protège les actionnaires contre l'offre coercitive et financièrement inférieure de Nunavut**

Luxembourg, le 20 décembre 2010 (19 :30 CET) – ArcelorMittal a répondu aujourd'hui aux récentes allégations de Nunavut Iron Ore Acquisition Inc. concernant l'offre majorée et financièrement supérieure d'ArcelorMittal visant Baffinland Iron Mines Corporation (« Baffinland »). L'offre majorée d'ArcelorMittal de 1,25 \$ CA en espèces l'action ordinaire (« offre d'ArcelorMittal ») représente une valeur supérieure et une certitude pour les actionnaires de Baffinland. L'offre d'ArcelorMittal vise la totalité des actions de Baffinland, comparativement à l'offre de Nunavut, qui est une offre partielle coercitive visant seulement 50,1 % des actions ordinaires de Baffinland, y compris celles dont Nunavut est déjà propriétaire.

L'offre actuelle présentée par Nunavut est coercitive, étant donné qu'elle oblige les actionnaires de Baffinland à décider de l'accepter ou de la rejeter sans connaître le cours auquel les actions dont il n'est pas pris livraison seraient négociées si l'offre actuelle de Nunavut était réalisée. L'offre de Nunavut fait en sorte que les actionnaires pourraient se retrouver avec des actions ordinaires minoritaires peu négociées qui ne refléteraient vraisemblablement pas la pleine valeur de l'actif de Baffinland. De plus, l'offre de Baffinland ne procure aucune certitude aux actionnaires de Baffinland quant au nombre d'actions dont il sera pris livraison en raison de la répartition proportionnelle des actions déposées. En outre, étant donné que Nunavut est déjà propriétaire d'environ 10,3 % des actions ordinaires de Baffinland, son offre ne porte en réalité que sur environ 39,8 % des actions.

En supposant que toutes les actions ordinaires de Baffinland, sauf celles qui sont visées par une convention de dépôt avec ArcelorMittal et celles qui sont détenues par Nunavut, soient déposées

en réponse à l'offre de Nunavut, les actionnaires de Baffinland recevraient environ 1,35 \$ CA en espèces à l'égard d'environ 62 % de leurs participations et continueraient à détenir, au bout du compte, les 38 % restants de leurs actions déposées. Pour que les actionnaires de Baffinland obtiennent la valeur équivalente à 1,25 \$ CA offerte aux termes de l'offre d'ArcelorMittal, il faudrait que les actions ordinaires minoritaires restantes détenues par les actionnaires déposants se négocient à au moins 1,09 \$ CA, comparativement au cours non touché des actions ordinaires de Baffinland s'établissant à 0,56 \$ CA avant la première offre non sollicitée de Nunavut présentée le 22 septembre 2010. La valeur économique de l'offre partielle coercitive de Nunavut est considérablement inférieure à celle de l'offre d'ArcelorMittal et très incertaine, puisqu'elle repose sur une structure de redevances et un plan de mise en valeur du projet non précisés.

Aux termes de l'offre actuelle de Nunavut, les actionnaires de Baffinland continueraient d'être exposés au risque lié à l'exécution et au risque lié au financement ainsi qu'à la possibilité d'une dilution des actions importante. Si l'offre de Nunavut était réalisée, ces risques pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la valeur des actions minoritaires restantes.

Baffinland a convenu d'adopter un nouveau régime de droits des actionnaires afin de protéger ses actionnaires contre les pressions exercées en vue du dépôt de leurs actions en réponse à l'offre partielle inférieure de Nunavut et de les prémunir contre les manœuvres employées par Nunavut pour tenter de leur forcer la main. L'adoption du nouveau régime de droits permet aux actionnaires de Baffinland de pouvoir tirer parti de l'offre supérieure d'ArcelorMittal.

Les frais de résiliation augmentés aux termes de l'offre d'ArcelorMittal reflètent l'importance que le conseil d'administration de Baffinland accorde à la certitude et à la valeur que l'offre d'ArcelorMittal procure aux actionnaires de Baffinland. L'offre d'ArcelorMittal visant la totalité des actions ordinaires représente une majoration de 0,15 \$ CA l'action ordinaire, soit environ 60 M\$ CA de plus que son offre initiale.

ArcelorMittal a reçu toutes les approbations réglementaires requises à l'égard de son offre et dispose, de par sa situation unique, de l'expertise technique et de la capacité financière pour évaluer, gérer et relever les défis structureaux associés au projet de Mary River, qui est un projet essentiel à la réussite future de Baffinland.

Personnes-ressources :

Agent d'information pour l'offre

Georgeson

Ligne sans frais (Amérique du Nord) : 1 888-605-7641

Frais virés (outre-mer) : 1-781-575-2168

Courriel : askus@georgeson.com

Le présent document contient des informations et des déclarations prévisionnelles sur ArcelorMittal et ses filiales. Ces déclarations contiennent des projections et des estimations financières, notamment sur les charges de dépréciation sans contrepartie en trésorerie, la dette financière nette et le ratio de levier financier dette nette/EBITDA, des déclarations portant sur des plans, des objectifs et des attentes relatifs aux opérations, produits et services futurs, ainsi que des déclarations concernant les performances futures en général. Les déclarations prévisionnelles se reconnaissent généralement à l'usage de termes tels que « aller », « penser que », « s'attendre à » ou d'expressions similaires. Le management d'ArcelorMittal considère que les anticipations

reflétées par ces informations prospectives sont raisonnables ; toutefois, l'attention des investisseurs et des porteurs de titres émis par ArcelorMittal est attirée sur le fait que les informations et les déclarations prospectives sont sujettes à plusieurs risques et incertitudes, qui sont eux-mêmes difficiles à prévoir et généralement en dehors du contrôle d'ArcelorMittal et qui peuvent entraîner des différences importantes entre les résultats et les développements effectivement réalisés et les résultats et les développements mentionnés, suggérés ou anticipés dans ces déclarations et informations prospectives. Ces risques et incertitudes incluent ceux qui sont présentés et discutés dans les documents qui ont été ou seront déposés et enregistrés par ArcelorMittal auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg et de la Securities and Exchange Commission des Etats-Unis d'Amérique (la « SEC »), en ce compris notamment le Rapport Annuel inclus dans le Document 20-F d'ArcelorMittal relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 enregistré auprès de la SEC. ArcelorMittal n'est soumis à aucune obligation de publier des mises à jour de ces informations prospectives, que ce soit en raison d'informations nouvelles, d'événements récents ou pour toute autre raison.

À propos d'ArcelorMittal

ArcelorMittal est le numéro un mondial de la sidérurgie, avec des entreprises dans plus de 60 pays.

ArcelorMittal est leader sur tous les principaux marchés mondiaux, y compris l'automobile, la construction, l'électroménager et l'emballage. L'entreprise est un acteur de premier plan dans le domaine de la technologie et de la R&D et dispose d'importantes ressources propres de matières premières et d'excellents réseaux de distribution. Son dispositif industriel réparti dans plus de 20 pays sur quatre continents lui permet d'être présente sur tous les marchés clés de l'acier, tant dans les économies émergentes que dans les économies développées.

Grâce à ses valeurs fondamentales que sont le Développement durable, la Qualité et le Leadership, ArcelorMittal s'engage à agir de manière responsable à l'égard de la santé, de la sécurité et du bien-être de son personnel, de ses co-traitants et des communautés au sein desquelles elle opère. Son engagement porte également sur la gestion durable de l'environnement et des ressources finies. L'entreprise est consciente de ses responsabilités dans la lutte contre le changement climatique : ArcelorMittal joue un rôle de premier plan dans les efforts du secteur pour mettre au point des process de production sidérurgique en rupture et se consacre activement à la recherche et au développement de produits en acier qui contribuent à lutter contre le changement climatique.

Les chiffres financiers clés d'ArcelorMittal pour 2009 font ressortir un chiffre d'affaires combiné de 65,1 milliards de dollars US, pour une production de 73,2 millions de tonnes d'acier brut, soit environ 8 pour cent de la production mondiale d'acier.

Les actions d'ArcelorMittal sont cotées aux marchés de New York (MT), Amsterdam (MT), Paris (MT), Bruxelles (MT), Luxembourg (MT) et aux bourses espagnoles de Barcelone, Bilbao, Madrid et Valence (MTS).

Pour plus d'informations rendez-vous sur www.arcelormittal.com.

ArcelorMittal – Relations Investisseurs Europe +352 4792 2652 Amériques +1 312 899 3569 Investisseurs individuels +352 4792 2434 SRI +44 203 214 2854 Obligataires / Entités de crédit +33 171 92 10 26	
Contact information ArcelorMittal Corporate Communications E-mail: press@arcelormittal.com Téléphone : +352 4792 5000	
ArcelorMittal Corporate Communications Giles Read (Directeur des Relations Média) +44 20 3214 2845 Arne Langner +352 4792 3120 Jean Lasar +352 4792 2359 Lynn Robbroeckx +44 20 3214 2991 Royaume-Uni Maitland Consultancy: Rebecca Mitchell / Martin Leeburn +44 20 7379 5151	